

95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football



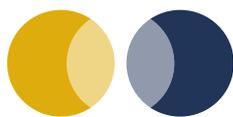
Terre de jeu & d'équilibre

N°713 - ÉDITION DU 17 JANVIER 2025



ACTUALITÉS COMMISSIONS

- Statuts et Règlements
- Organisation des Compétitions
- Organisation des compétitions sections Féminines U14F à Seniors F
- Organisation des Coupes Départementales
- Football d'Animation
- Football Animation Féminine
- Futsal



Crédit Mutuel

val
d'oise
le département

EKINS
SPORT

COMITE NATIONAL
OLYMPIQUE ET SPORTIF
FRANCAIS
CDOS
VAL-D'OISE

Gourman Dit
RÉCEPTION

CMC
TROPHEES
PARIS - ÎLE DE FRANCE



Terre de jeu & d'équilibre



STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION DU 13 JANVIER 2025

Présents : MM. JL. Faugeron- M. Bailliez- JF. Budet

Assiste : M. Branchu

Excusé : J. Letellier- S. Boisdenghien- J. Garcia Dantas

INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

ÉVOCAATION

REPRISE DOSSIER ECOUEN FC

Match n° 28352542 du 08/12/2024 SENIORS D2 Gr B ECOUEN FC 2 / ERAGNY FC 1

Match n° 28352540 du 01/12/2024 SENIORS D2 Gr B ERAGNY FC 1 / DEUIL ENGHEN FC 1

À la suite d'un oubli administratif, la Commission sanctionne l'**AS ERAGNY d'une amende au motif "Participation d'un joueur inscrit sur la Feuille de Match d'un licencié non admis à participer eu égard à son âge (ex : sur-classement non autorisé)"**, cf. **page 3 de** l'annexe financière 2024- 2025 du DVOF (page 3).

AMENDE: ERAGNY FC : 80€ au motif: Participation d'un joueur non admis à participer eu égard à son âge (ex : sur-classement non autorisé)

REPRISE DOSSIER CHAMPAGNE SFC

Match n° 28352938 du 8/12/2024 Séniors D3 Gr B MARCOUVILLE CITY CP 1 / CHAMPAGNE SFC 2

Demande d'évocation de CHAMPAGNE SFC recevable et fondée au motif que le joueur G. Zinedine licence n° 2543724169 était en état de suspension le jour de la rencontre citée ci-dessus.

Le club de MARCOUVILLE CITY CP n'a pas répondu dans les délais,





Considérant que Le joueur **G. Zinedine** a écopé d'un match de suspension au motif de 3 avertissements reçus en 3 mois,

Considérant qu'aucune rencontre ayant été effectuée entre la date d'effet de sa suspension et la rencontre du 08/12/2024,

Le match de suspension n'a alors pas été purgé comme le prévoit l'article 41.4.1 "*A compter du surlendemain de l'exclusion, la suspension d'un licencié doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition...*".

La Commission dit match perdu par pénalité à MARCOUVILLE CITY CP 1 pour en attribuer le gain à CHAMPAGNE SFC 2

- MARCOUVILLE CITY CP 1 : 0 buts-1 Point
- CHAMPAGNE SFC 2 : 2 buts 3 Points

Par ailleurs, la Commission sanctionne le joueur **G. Zinedine**, licence n° 2543724169, d'un match de suspension ferme avec **date d'effet de la suspension du 20/01/2025**.

FRAIS DE DOSSIER

CHAMPAGNE SFC : CREDIT 43,50€
MARCOUVILLE CITY CP : 53,50€

AMENDE : 100 EURO au club de MARCOUVILLE CITY CP au motif : Pour inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu.

REPRISE DOSSIER SAINT LEU FC

Match n° 28944577 du 15/12/2024 U16 D2 Gr A ST LEU FC 22 / SARCELLES AAS 24

Demande d'évocation de **SAINT LEU FC 22** au motif que le joueur **J. Kiyam** licence n° 2547492823 était en état de suspension au jour de la rencontre citée ci-dessus.

Le club de **SARCELLES AAS** n'ayant pas répondu dans les délais,

Considérant que Le joueur **J. KIYAN** a écopé d'un match de suspension au motif de 3 avertissements reçus en 3 mois,

Considérant qu'aucune rencontre ayant été effectuée entre la date d'effet de sa suspension et la rencontre du 15/12/2024,

Le match de suspension n'a alors pas été purgé comme le prévoit l'article 41.4.1 "*A compter du surlendemain de l'exclusion, la suspension d'un licencié doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition...*".

La Commission dit match perdu par pénalité à SARCELLES AAS 24 pour en attribuer le gain à ST LEU FC 22.

- ST LEU FC 22 : 0 but 3 Points
- SARCELLES AAS 24 : 0 buts-1 Point

Par ailleurs, la Commission sanctionne le joueur **J. Kiyam** licence n° 2547492823 d'un match de suspension ferme avec **date d'effet de la suspension du 20/01/2025**.

FRAIS DE DOSSIER

SAINT LEU FC : CREDIT 43,50€
SARCELLES AAS : DEBIT 53,50€





AMENDE : 100 EURO au club de SARCELLES AAS 24 au motif : Pour inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu.

REPRISE DOSSIER JOUY LE MOUTIER FC

Match n° 28947187 du 01/12/2024 U18 D2 Gr A PIERRELAYE FC 21 / JOUY LE MOUTIER FC 21

Match n° 28947192 du 08/12/2024 U18 D2 Gr A ST LEU FC 95 22 / PIERRELAYE FC 21

Demande d'évocation de JOUY LE MOUTIER FC 21 au motif que le joueur S. Juvenal licence n° 2547467398 était susceptible d'être suspendu aux dates des matchs cités ci-dessus.

Après lecture du retour du club de PIERRELAYE FC, la commission précise que le joueur S. Juvenal licence n° 2547467398 était bien en état de suspension pour les rencontres citées ci-dessus.

Ayant reçu 4 matchs de suspension en date d'effet du 30/09/2024, ce dernier n'en a purgé à date que 2 contre respectivement l'AS ERAGNY le 06/10/2024 et MARLY LA VILLE FC le 03/11/2024. Les matchs contre ROISSY EN FRANCE et MAGNY EN VEXIN n'ayant pas été joués pour cause de forfait, comme le prévoit l'article 41.4.1 "A compter du surlendemain de l'exclusion, la suspension d'un licencié doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition...".

La Commission dit demande d'évocation recevable et fondée, donne matchs perdus par pénalité au club de PIERRELAYE FC 21 pour en attribuer le gain respectivement à JOUY LE MOUTIER FC 21 et ST LEU FC 22 .

- PIERRELAYE FC 21 : 0 but-1 Point

- JOUY LE MOUTIER FC 21 : 3 buts 3 Points

- ST LEU FC 22 : 2 buts 3Points

- PIERRELAYE FC 21 : 0 but-1 Point

Par ailleurs, la Commission sanctionne le joueur S.Juvenal licence n° 2547467398 de deux matchs de suspension ferme avec date d'effet de la suspension du 20/01/2025.

FRAIS DE DOSSIER

JOUY LE MOUTIER FC : CREDIT 43,50€

PIERRELAYE FC : DEBIT 53,50€

AMENDE : $100 * 2 = 200$ EUROS au club de PIERRELAYE FC au motif : Pour inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu.

DOSSIER ECOUEN FC

Match n° 29929546 du 6/01/2025 Coupe du Comité U16 ECOUEN FC 22 / RC ARGENTEUIL 22

Demande d'évocation de ECOUEN FC au motif que le joueur C. Ilyes licence n° 2547271517 susceptible d'être en état de suspension le jour de la rencontre citée ci-dessus.

Le joueur cité ci-dessus inscrit sur la feuille de match, est susceptible d'être en état de suspension à compter du 23/12/2024 et ne pouvait participer à cette rencontre.

La Commission dit : demande d'évocation recevable et demande au secrétariat d'interroger le club de ARGENTEUIL RC sur l'inscription du joueur C. Ilyes licence n° 2547271517 au match désigné ci-dessus.

Réponse attendue pour le 20/01/2025 à 12h.





FRAIS DE DOSSIER

ECOUCEN FC : DEBIT 43,50€

RÉSERVE/RÉCLAMATION

REPRISE DOSSIER ECOUCEN FC

Match n° 29944512 du 14/12/2024 CVO U14 GOUSSAINVILLE FC 21 / ECOUCEN FC 21

Réclamation de ECOUCEN FC 21, confirmée le 16/12/2024 sur la participation au match cité ci-dessus de 3 joueurs non inscrits sur la FMI.

Le club de GOUSSAINVILLE FC n'a pas répondu dans les délais.

La Commission dit réclamation recevable et fondée, donne match perdu par pénalité au club de GOUSSAINVILLE FC 21 pour participation au match des joueurs n° 12, n°13, n°14 non-inscrits avant match sur la feuille de match.

La Commission dit ECOUCEN FC 21 qualifié pour la suite de la compétition.

La Commission transmet la présente décision à la Commission Coupes.

FRAIS DE DOSSIER

À la suite d'une erreur administrative, le débit de 53,50€ appliqué à COURDIMANCHE AS ne sera pas effectué. Les frais de dossier sont imputables en définitive à GOUSSAINVILLE FC.

GOUSSAINVILLE FC : DEBIT 53,50€

DOSSIER BEZONS FUTSAL CLUB

Match n° 28913862 du 06/01/2025 Séniors D2 Gr A MY SARCELLES FUTSAL 1 / BEZONS FUTSAL CLUB 2.

Réclamation d'après match de BEZONS FUTSAL CLUB 2, confirmée le 7/01/2025 sur la participation du joueur ci-dessous au match cité ci-dessus susceptible d'être en état de suspension.

- H. Chamseddine licence n° 2545489054

La Commission dit réclamation recevable et non fondée. Le joueur incriminé n'ayant été sanctionné que d'un match de suspension lors d'une rencontre de la compétition Football libre, ladite suspension ne peut s'appliquer que sur une rencontre de la même compétition.

S'agissant ici de la compétition Futsal, le joueur était bien qualifié pour participer à la rencontre citée ci-dessus.

Rappel du règlement, art 41-4-3 "*les sanctions inférieures ou égales à deux matchs de suspension ferme sont exclusivement purgées dans la pratique où elles ont été prononcées (Football Libre, Futsal, Football d'Entreprise, Beach-Soccer, Football Loisir).*"

La Commission dit RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN

FRAIS DE DOSSIER

BEZONS FUTSAL CLUB : DEBIT 43,50€

Animateur de séance : JL. Faugeron

Secrétaire de séance : JF. Budet





La prochaine réunion se tiendra le lundi 20 janvier 2025 à 14h.





COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 14 JANVIER 2025

Présents : Mme Sylvestre- MM. Pézière – Podan Mavounzy

Assiste : M. Macina (Comité).

Excusés : Cokgul- M. Truffot – Senecal.

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2024/2025)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

ATTENTION

Article 10.2 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application Foot clubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

COURRIERS DES CLUBS



**URGENT**

La COC demande aux clubs ci-dessous de bien vouloir lui transmettre la liste des matches concernés par l'arrêté municipal de fermeture des terrains pour le week-end du 09/01 au 12/01/2025 :

AUVERS ENNERY FC

CHAMPAGNE FC

CHAUMONTEL LUZARCHES AS

VALLEE DE SAUSSERON ES

CHAUMONTEL LUZARCHES

Courriel du 13/01/2025

La commission ne peut prendre en compte votre demande de dérogation car le match aller ayant eu lieu à CHAUMONTEL le match retour doit se jouer sur les installations de l'adversaire, en l'occurrence l'Académie football d'ERMONT.

ACF ERMONT

Courriel du 13/01/2025

U14 D4 Poule E

La pénalité appliquée est le résultat du non-envoi de la Feuille de Match Informatique.

CERGY PONTOISE

Courriel du 14/01/2025 Arrêté municipal fermeture des terrains.

La COC ne peut prendre en compte votre demande, manque la liste des matches concernés.

PREMIER APPEL DE FEUILLES DE MATCHS

OSNY FC

VETERANS +55 ans Poule A

Match n° 28430548 du 15/12/2024

OSNY FC 40 / CROISSY US 40

DEUXIEME APPEL DE FEUILLES DE MATCHS

ARNOUVILLE

U16 D3 Poule D

Match n° 28946336 du 15/12/2024

ARNOUVILLE FAS 21 / AAS 25

ARGENTEUIL FC

U14 D4 Poule A

Match n° 28943015 du 16/11/2024

ARGENTEUIL FC 23 / AUVERS ENNERY FC 21

ARGENTEUIL FC

U14 D4 Poule A

Match n° 28943025 du 07/12/2024

ARGENTEUIL FC 23 / MAGNY EN VEXIN FC 21

CONFIRMATION DE RESULTAT

SAINT BRICE



**SENIORS D4 Poule A**

Match n° 29269315 du 12/01/2025

ST BRICE FC 3 / ENT BEAUMONT MOURS 2

ST BRICE FC 3 3 pts 4 buts

ENT BEAUMONT MOURS 2 0 pt 1 but

BEZONS

U16 D3 Poule B

Match n° 29994684 du 19/12/2024

BEZONS USO 1 / GROSLAY FC 1

BEZONS USO 1 3 pts 3 buts

GROSLAY FC 1 0 pt 1 but

CORMEILLAIS ACS

U18 D1

Match n°28947071 du 22/12/2024

CORMEILLAIS ACS / ECOUEN FC

CORMEILLAIS ACS 0 pts 1 buts

ECOUEN FC 3 pt 5 buts

ARNOUVILLE

U18 D3 POULE B

Match n°28947583 du 01/12/2024

ARNOUVILLE FAS 21 / MENU COURT AS 21

ARNOUVILLE FAS 21 0 pts 0 but

MENU COURT AS 21 3 pts 3 buts

DEMANDES FOOTCLUBS**MONTMORENCY**

U16 D1

Match n° 28944511 du 04/05/2025

MONTMORENCY FC 1 / ARGENTEUIL FC 1

Nouvel horaire : 13 heures

Accord de la COC

SAINT PRIX

ANCIENS D2 Poule A

Match n° 28424904 du 02/02/2025

SAINT PRIX ES 1 / BOUFFEMONT ACF 1

Nouvelle date : 02/03/2025

Accord de la COC

FRETTOISE

U14 D4 Poule F

Match n°28944244 du 11/01/2025

FRETTOISE ES 1 / BOUFFEMONT ACF 1

Nouvelle date : 01/02/2025

Motif : match tour U13

Accord de la COC

HERBLAY

U16 D2 Poule B

Match n°28944949 du 23/02/2025

HERBLAY ES 1 / MERY MERIEL FC 1

Match maintenu à la date initiale : 23/02/2025





Le motif invoqué n'est pas recevable, cette date est retenue pour un tour de coupe et des matches remis

HERBLAY

VETERANS +45 ans Poule C
Match n°2889554 du 16/02/2025
HERBLAY ES 6 / JOUY LE MOUTIER FC 5
Nouvelle date : 19/01/2025

MATCHES À JOUER
DATES - HORAIRES

ERMONT ACADEMIE FC

U14 D4 Poule E
Match n°28943964 du 18/01/2025
ERMONT ACADEMIE 22 / MARLY LA VILLE ES 22
Nouvel horaire : 17 heures
Motif : plusieurs matches pour un seul terrain
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

ERMONT ACADEMIE FC

U15 D1 Poule B
Match n°28429317 du 18/01/2025
ERMONT ACADMIE 1 / VILLIERS LE BEL FC 1
Nouvelle date : 01/02/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

BOUFFEMONT

SENIORS D3 Poule A
Match n°28352842 du 02/02/2025
BOUFFEMONT ACF 1 / FRETTOISE ES 1
Match à jouer le 23/02/2025
Motif : Arrêté municipal
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

BOUFFEMONT

ANCIENS D3 Poule C
Match n°28425606 du 02/02/2025
BOUFFEMONT ACF 32 / DOMONT FC 31
Match à jouer le 23/03/2025
Motif : Arrêté municipal
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

BRUYERES BERNES

ANCIENS D3 Poule B
Match n°28897918 du 23/02/2025
BRUYERES BERNES USM 31 / BEAUCHAMP AS 31
Match à jouer le 16/02/2025
Motif : Tour de coupe
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires





VALLEE DU SAUSSERON

CDM D2

Match n°28893959 du 12/01/2025

ENT VALLEE SU SAUSSERON FLYNET 5 / ROISSY EN FRANCE US 5

Match à jouer le 23/02/2025

Motif : arrêté municipal fermeture de terrain

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

CERGY PONTOISE

U14 D4 Poule D

Match n°28943461 du 18/01/2025

CERGY PONTOISE / JOUY LE MOUTIER FC 22

Match à jouer le 01/02/2025

Motif : arrêté municipal fermeture de terrain

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

CERGY PONTOISE

U16 D3 Poule C

Match n°28945914 du 19/01/2025

CERGY PONTOISE / BEAUCHAMP AS 21

Match à jouer le 16/02/2025

Motif : arrêté municipal fermeture de terrain

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

CERGY PONTOISE

U18 D2 Poule A

Match n°28947216 du 19/01/2025

CERGY PONTOISE / PIERRELAYE FC 21

Match à jouer le 16/02/2025

Motif : arrêté municipal fermeture de terrain

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

CERGY PONTOISE

ANCIENS D1 Poule A

Match n°28424763 du 19/01/2025

CERGY PONTOISE / OSNY FC 31

Match à jouer le 02/03/2025

Motif : arrêté municipal fermeture de terrain

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

CERGY PONTOISE

ANCIENS D3 Poule B

Match n°28425465 du 19/01/2025

CERGY PONTOISE / MONTMORENCY FC 32

Match à jouer le 02/03/2025

Motif : arrêté municipal fermeture de terrain

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires





FORFAIT GENERAL

GAFEPB

VETERANS +55 ans Poule B

Amende 110€

Secrétaire de Séance

M. Pezriere

Président de Séance

Podan-Mavounzy



**TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM**

U15F à 8 : 2x35minutes, pause de 5 à 10mn
U18F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn
Séniors F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable
N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match
Dans les « réserves d'avant match »

MODIFICATIONS – DATES – HORAIRES - LIEUX**PHASE 2****FRANCONVILLE FC 1****U15F à 8 poule A**

Footclub du 10/01/25

Journée 02, match 30120435 à 15h30 contre ST PRIX ES 1

Changement de terrain : Stade Jean Rolland, 112 rue des pommiers saulniers, Franconville

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

FC2M**Senior F 2**

Footclub du 04/01/25

Journée 02, match 30120465 contre MAGNY EN VEXIN FC 1

Changement de terrain : Stade municipal, rue du port, Mériel

FC2M**Senior F 2**

Footclub du 04/01/25

Journée 05, match 30120475 contre Ent BEAUMONT MOURS 1

Changement de terrain : Stade municipal, rue du port, Mériel

RENCONTRES REPORTÉES**17/01/25****Seniors F à 8 Poule A**

Entente BELLOY-ST MARTIN/OVA / DOMONT FC 1

Match n°29748767 du 13/12/24

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

18/01/25**BELLOY-ST MARTIN ASC 1****U15F – poule A**

Journée 3 - match 29748605 du 23/11/24 - contre GROSLAY FC 1

Nouvel horaire: 13h30

Accord des 2 clubs et de la commission féminine

APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH



Senior F

CHAMPAGNE SFC 95 1

Seniors F à 8 Poule B

Journée 3, match n° 29748789 du 20/12/24 contre MAGNY EN VEXIN FC 1

1^{er} appel le 23/12/24

2^{ème} appel le 30/12/24

Non réception feuille de match après 2 relances : **Amende 52€**

TAVERNY COSMO 1

U15F – poule A

Journée 3 - match 29748607 - du 23/11/24 contre ADAMOIS OL 1

1^{er} appel le 13/01/25

FRANCONVILLE FC 1

U15F – poule B

Journée 5 - match 29748630 ; du 14/12/24 contre ST PRIX ES 1

1^{er} appel le 13/01/25

ENGAGEMENTS SUPPLEMENTAIRES POUR LA PHASE 2

MONTMAGNY FC

U15F phase2

Mail du 19/12/24

Pris note de l'engagement d'une équipe U15F à 8 pour le critérium phase 2.

Effectif vérifié

Veillez compléter votre engagement en suivant les informations du tableau ci-dessous.

VAUREAL FCM

U15F phase2

Mail du 12/12/24

Pris note de l'engagement d'une équipe U15F à 8 pour le critérium phase 2.

Effectif vérifié

Veillez compléter votre engagement en suivant les informations du tableau ci-dessous.

CLUB		Téléphone
Nom et prénom du Responsable Section Féminines		
Catégorie		
Responsable équipe		
Stade		
Surface (Synt ou pelouse)		
Heure du coup d'envoi à domicile		





COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 14 JANVIER 2025

Présents : MM. C. Maillet (Président) - JM. Lutz, JF. Budet - Mme S. Lutz

Absente excusée : Mme I. Cyprien

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION

APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S du D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

*COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH DATE*

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission.
De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.



**COMMUNIQUÉ**

La commission gère 17 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.

ATTENTION**HORAIRES DES MATCHES DE COUPES**

(Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14)	16H00
- 16 ans (U16)	13H30
- 18 ans (U18)	13H30
- Sénior(e)s	15H00
- CDM	09H45
- Anciens	09H30
- Féminines U15F U18F	15H00

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.

Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.





COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – SENIORS
CHALLENGE COUTELIER
 Huitièmes de Finale

16 février 2025 A 15h00

MATCH	CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR
1	ADAMOIS OL 1	PONTOISIENNE JS 1
2	CHAMPAGNE 95 SFC 1	ECOUCEN FC 1
3	ARGENTEUIL RC 1	CERGY PONTOISE FC 1
4	PERSAN US 1	ARGENTEUIL FC 1
5	VAUREAL FCM 1	GOUSSAINVILLE FC 1
6	VILLIERS LE BEL FC 1	ST LEU 95 FC 1
7	EAUBONNE CSM 1	GARGES LES GONESSE FCM 1
8	ENT. SANNOIS ST GRATIEN 2	ES HERBLAY 1

COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL - SENIORS F
 Tour de cadrage

15 février 2025 A 15h00

MATCH	CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR
1	ENT.SSG / FC SAM 1	OSNY FC 1
2	CORMEILLAIS ACS 1	CERGY PONTOISE FC 1





COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – ANCIENS

Huitièmes de Finale

16 février 2025 A 9h30

MATCH	CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR
1	MENUCOURT AS 31	ECOUEEN FC 31
2	MAGNY CANTON US 31	CERGY PONTOISE FC 31
3	GOUSSAINVILLE FC 31	VALLEE DE SAUSSERON US 31 ou EZANVILLE ECOUEN US 31
4	ERAGNY FC 31	ST LEU FC 95 31
5	MERY MERIEL FC 31	CERGY PORTUGAIS 31
6	GROSLAY FC 31	ARGENTEUIL RC 31

23 février 2025 A 9h30

MATCH	CLUB	CLUB
7	GONESSE RC 31	CHAMPAGNE 95 SFC 31 ou MONTMAGNY FC 31
8	BEAUCHAMP AS 31	SARCELLES AAS 31

COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL – ANCIENS

Tour de cadrage

16 février 2025 A 9h30

MATCH	CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR
1	CHAMPAGNE SFC 31	MONTMAGNY FC 31





COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – U18

Huitièmes de Finale

16 février 2025 A 13h30

MATCH	CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR
1	ERMONT AS 1	OSNY FC 1
2	CORMEILLAIS ACS 1	ADAMOIS OL 1
3	COSMO TAVERNY 1	SAINT PRIX ES 1
4	MONTSOULT BAILLET US 1	ENT. SANNOIS ST GRATIEN 1

23 février 2025 A 13h30

MATCH	CLUB	CLUB
5	ARGENTEUIL RC 1	ECOUEEN FC 1 ou MARLY LA VILLE ES 1
6	JOUY LE MOUTIER FC 1	ST OUEN L'AUMONE AS 1
7	ST BRICE FC 1	CERGY PONTOISE FC 1

2 mars 2025 A 13h30

MATCH	CLUB	CLUB
8	GOUSSAINVILLE FC 1	SARCELLES AAS 1

COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – CDM

Huitièmes de Finale

Rencontre PORTUGAIS PAIX VIVRE 5 / PUISEUX LOUVRES 95 FC 5 du 22/12/24

Pour donner suite à la décision de la Commission de discipline la Commission décide que l'équipe des Portugais Paix Vivre 5 est qualifiée pour le prochain tour.





COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – U16

Huitièmes de Finale - 6 matchs

16 février 2025 A 13h30

MATCH	CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR
1	SARCELLES AAS 2	ARGENTEUIL RC 1
2	FRANCONVILLE FC 1	MONTMORENCY FC 1
3	GONESSE RC 1	ST BRICE FC 1
4	GOUSSAINVILLE FC 1	ST LEU 95 FC 1
5	GARGES LES GONESSE FCM 1	ADAMOIS OL 1
6	ENT.SANNOIS ST GRATIEN 1	CORMEILLAIS ACS 1

Exempts : CERGY PONTOISE FC 1 - ERMONT AS 1

COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL – U14

1/8 Finale

1 février 2025 A 15h30

MATCH	CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR
1	FRANCONVILLE FC 1	CERGY PONTOISE FC 1
2	BRUYERES BERNES USM 1	NEUVILLE / OISE AS 1
3	ST LEU 95 FC 1	GONESSE RC 1
4	ECOUEN FC 1	ENT.SANNOIS ST GRATIEN 1
5	ST OUEN L'AUMONE AS 1	ERMONT AS 1
6	SARCELLES AAS 1	VIARMES ASNIERES OL 1
7	ARGENTEUIL RC 1	DEUIL ENGHIEU FC 1
8	JOUY LE MOUTIER FC 1	ARGENTEUIL FC 1

Rencontre GOUSSAINVILLE FC21 / ECOUEN FC 21 du 14/12/24

Pour donner suite à la décision de la Commission Statuts et Règlements la Commission décide que l'équipe d'Ecouen FC 21 est qualifiée pour le prochain tour.





COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – U18F

Huitièmes de Finale

1 février 2025 A 15h00

MATCH	CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR
1	CERGY PONTOISE FC 1	SARCELLES AAS 2
2	ARGENTEUIL RC 1	MONTMORENCY FC 1
3	ST BRICE FC 1	FRANCONVILLE FC 1
4	MERY MERIEL FC 1	ST LEU 95 FC 1
5	GOUSSAINVILLE RC 1	ENT.SANNOIS ST GRATIEN 1
6	CORMEILLAIS ACS 1	FOSES FU 1
7	ECOUEEN FC 1	GARGES LES GONESSE FCM 1
8	ERAGNY FC 1	ARGENTEUIL FC 1

COUPE DU COMITÉ CRÉDIT MUTUEL – SENIORS

CHALLENGE LESTRUHAUT

Quarts de Finale

16 février 2025 A 14h30

MATCH	CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR
1	PERSAN US 2	MONTSOULT BAILLET US 2 ou PONTOISIENNE JS 2
2	ARGENTEUIL RC 2	CORMEILLAIS ACS 2
3	SARCELLES AAS 3	GARGES LES GONESSE FCM 2

23 février 2025 A 14h30

MATCH	CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR
4	ROISSY EN FRANCE US 2	ERMONT AS 2





COUPE VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – U15F
CHALLENGE DUPUIS
Huitièmes de Finale

1 février 2025 A 15h00

MATCH	CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR
1	ENT.SSG / FC SAM 1	ST BRICE FC 1
2	SARCELLES AAS 1	MERY MERIEL FC 1
3	GARGES LES GONESSE FCM 1	ERMONT AS 1
4	ARGENTEUIL RC 1	DEUIL ENGHIEU FC 1
5	ERAGNY FC 1	GONESSE RC 1
6	CERGY PONTOISE FC 1	ST OUEN L'AUMONE AS 1

22 février 2025 A 15h00

MATCH	CLUB	CLUB
7	CORMEILLAIS ACS 1	COSMO TAVERNY 1
8	ADAMOIS OL 1	MONTMORENCY FC 1

COUPE DU COMITÉ CRÉDIT MUTUEL - U16
Quarts de Finale

16 février 2025 A 13h30

MATCH	CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR
1	ST LEU 95 FC 2	DEUIL ENGHIEU FC 2
2	BEAUCHAMP AS 2	CORMEILLAIS ACS 3
3	ARGENTEUIL RC 2	CERGY PONTOISE FC 3

23 février 2025 A 13h30

MATCH	CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR
4	SARCELLES AAS 5 ou ERMONT ACF 2	ENT.SANNOIS ST GRATIEN 2





COUPE DU COMITÉ CRÉDIT MUTUEL - ANCIENS

Quarts de Finale

16 février 2025 A 9h30

MATCH	CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR
1	GONESSE RC 32	JOUY LE MOUTIER FC 32
3	VAUREAL FCM 33	MERY MERIEL FC 32
4	GROSLAY FC 32	MENUCOURT AS 32

23 février 2025 A 9h30

MATCH	CLUB	CLUB
4	FRANCONVILLE FC 32 ou MONTMORENCY FC 32	PERSAN PORTUGAIS AS 32

COUPE DU COMITÉ CREDIT MUTUEL – ANCIENS

Huitièmes de Finale

16 février 2025 A 9h30

MATCH	CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR
1	FRANCONVILLE FC 32	MONTMORENCY FC 32





COUPE DU COMITÉ CRÉDIT MUTUEL – U14

Huitièmes de Finale

1 février 2025 A 15h00

MATCH	CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR
1	ERMONT AS 3	ERMONT AS 2
2	ST OUEN L'AUMONE AS 3	ST OUEN L'AUMONE AS 2
3	CERGY PONTOISE FC 5 ou CERGY PONTOISE FC 2	CERGY PONTOISE FC 3
4	ENT. SANNOIS ST GRATIEN 2	CERGY PONTOISE FC 4
5	BEZONS USO 2	PONTOISIENNE JS 2
6	ARGENTEUIL RC 2	GONESSE RC 3
7	DEUIL ENGHIEU FC 3	GOUSSAINVILLE FC 2
8	CORMEILLAIS ACS 2	SOISY AND. MARGENCY 2

Animateur de séance : M. Maillet

Secrétaire de séance : M. Budet

Prochaine commission : 21/01/2025.





COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 13 JANVIER 2025

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente) – Mme Bastos
M Doucara – M Joseph – M Le Nagard – M Rabia – M Sénécal

Assiste : M Allard (CTDAP)

Excusée : Mme Escroignard (Comité)

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.





INFORMATION

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
 - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
 - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
 - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

COURRIERS DES CLUBS

AUVERS ENNERY FC : Mail du 09 01 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe U13 sur centre n° 12 du Festival Foot U13 du 11/01/25 à ST BRICE FC

AUVERS ENNERY FC : Mail du 13 01 25

Pris note de votre demande de modification d'horaires pour les critères U10 & U11 à domicile. La commission transmet au secrétariat pour régulariser les calendriers.

ENTENTE BEAUMONT MOURS : Mail du 10 01 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe U13 sur centre n° 24 du Festival Foot U13 du 11/01/25 à ST PRIX ES

BELLOY ST MARTIN ASC : Mail du 13 01 25

Pris note de votre demande concernant l'engagement de votre équipe U13. Le calendrier paraîtra demain sur le site du DVOF

BELLOY ST MARTIN ASC : Mail du 09 01 25

Pris note du forfait avisé de vos équipes 1 & 3 sur matchs de critérium U10/U11 du 11/01/2025 à MONTIGNY FC

BEZONS USO : Mail du 13 01 25

Pris note de votre demande de modification des horaires pour les rencontres de critérium U10 – U11 & U12. La commission transmet au secrétariat pour modification dans l'agenda du club.

ENTENTE BOISSY CHARS : Mail du 10 01 25

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de votre équipe U6/U7 sur le centre du plateau à CERGY PONTOISE FC du 11/01/25. La commission prend note du désengagement de votre équipe sur les prochains plateaux.

BONNEUIL EN FRANCE ASC : Mail du 10 01 25

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de votre équipe U11 sur la rencontre de critérium à ENTENTE BOISSY CHARS du 11/01/25.

BONNEUIL EN FRANCE ASC : Mail du 10 01 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe sur centre n° 10 du Festival Foot U13 du 11/01/25 à MONTMAGNY FC



**BOUFFEMONT AC : Mail du 10 01 25**

Pris note du forfait avisé de vos équipes U6/U7 sur le centre du plateau à MERY MERIEL FC du 11/01/25.

BOUFFEMONT AC : Mail du 10 01 25

Pris note de la fermeture de vos installations du 31/01 au 03/02/2025

BRUYERES BERNES USM : Mail du 10 01 25

Pris note du forfait avisé de votre équipe U13 sur centre n° 8 du Festival Foot U13 du 11/01/25 à GROSLAY FC

BRUYERES BERNES USM : Mail du 09 01 25

Pris note de la fermeture de vos installations par arrêté municipal les 4 & 5/01/2025

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Mail du 09 01 25

Pris note de la fermeture de vos installations par arrêté municipal les 4 & 5/01/2025

COURDIMANCHE AS : Mail du 14 01 25

Pris note de la confirmation du nombre d'équipes engagées en U8/U9. La commission répartit vos équipes en 3 U8 et 3 U9 car pas de réponse à notre demande sur PV du 16/12/24.

ECOUEEN FC : Mail du 13 01 25

Pris note de votre demande de modification d'horaires pour les critères U10 & U11 à domicile. La commission transmet au secrétariat pour régulariser les calendriers.

ENTENTE SSG : Mail du 13 01 25

Pris note de votre information concernant la non-tenu du plateau U6/U7 à SARCELLES AAS le 11/01. La commission vous demande de bien déposer vos feuilles de présences dans FAL.

ERAGNY FC : Mail du 13 01 25

Pris note de votre de désengager 3 équipes U9 pour les prochains plateaux. Vous n'aurez donc que 2 équipes U9

ERMONT AMS : Mail du 10 01 25

Pris note de votre demande de désengager une équipe U12 pour la 2^{ème} phase.

EZANVILLE US : Mail du 13 01 25

Pris note de votre demande concernant l'engagement de votre équipe U13. Le calendrier paraîtra demain sur le site du DVOF

FRANCONVILLE FC : Mail du 09 01 25

Pris note de votre impossibilité d'accepter l'inversion des rencontres du critérium Avenir U10 1 U11 du 11/01/2025 qui devaient avoir lieu à VIARMES ASNIERES OL

FRETTOISE ES : Mail du 10 01 25

Pris note de la fermeture de vos installations par arrêté municipal.

MARLY ES : Mail du 11 01 25

Pris note de votre demande de modification d'horaires pour les critères U10 & U11 Avenir et Départemental à domicile. La commission transmet au secrétariat pour régulariser les calendriers.

MENUCOURT AS : Mail du 09 01 25

Pris note de votre impossibilité de recevoir le centre du plateau U6/U7 du 11/01/2025.

MERY MERIEL FC : Mail du 13 01 25

Pris note de l'erreur dans l'inscription du score de la rencontre de critérium U12 Avenir : MERY MERIEL FC vs SARCELLES AAS. La commission transmet au secrétariat pour modification.



**MONTMAGNY FC : Mail du 13 01 25**

Pris note de votre impossibilité de recevoir un plateau le 18/01.

MONTMAGNY FC : Mail du 13 01 25

Pris note de votre demande de modification des horaires pour les rencontres de critérium U10 – U11 & U12. La commission transmet au secrétariat pour modification dans l'agenda du club.

MONTIGNY FC : Mail du 12 01 25

Pris note de votre demande de modification d'horaire pour la poule F du critérium U10 pour la 2^{ème} phase. La commission transmet au secrétariat pour régularisation

MONTIGNY FC : Mail du 13 01 25

Pris note de votre interrogation concernant le match de critérium U13 à VAUREAL FCM. La commission vous confirme qu'aucun match U13 n'était programmé le 11/01 car il y avait le 1^{er} tour du Festival Foot U13

OSNY FC : Mail du 10 01 25

Pris note de votre demande de modification d'horaire pour des rencontres de critérium U12 pour la 2^{ème} phase. La commission transmet au secrétariat pour régularisation

ST LEU FC : Mail du 13 01 25

Pris note de votre demande de ne plus recevoir de plateaux.

ST PRIX ES : Mail du 13 01 25

Pris note de votre demande de changement de poule sur critérium U10 et U11 pour la 2^{ème} phase

VEMARS ST WITZ FC : Mail du 10 01 25

Pris note de la fermeture de vos installations par arrêté municipal.

VEMARS ST WITZ FC : Mail du 13 01 25

Pris note de votre interrogation concernant le calendrier U11. Comme évoqué lors de la présentation de la modification pour la 2^{ème} phase. Les calendriers sont établis pour chaque catégorie d'âge. Les engagements des clubs sont différents selon les catégories. Il peut donc y avoir des différences dans chaque calendrier.

VEXIN AS : Mail du 09 01 25

Pris note de votre demande de désengager 2 équipes U6/U7 sur les prochains plateaux. Vous n'aurez donc plus qu'une équipe U6/U7.

VEXIN AS : Mail du 09 01 25

Pris note du forfait avisé de vos équipes U6/U7 sur centre n° 13 du plateau à MENU COURT AS

VEXIN AS : Mail du 09 01 25

Pris note de la fermeture de vos installations par arrêté municipal

VIARMES ASNIERES OL : Mail du 10 01 25

Pris note de la fermeture de vos installations par arrêté municipal. La commission note également de ne pas mettre de plateaux chez vous jusque fin janvier

VILLIERS FC : Mail du 11 01 25

Pris note de votre demande concernant les résultats du 1er Tour Challenge U10. La commission vous demande de vous reporter au PV du 06/01. Seuls les 30 meilleurs 2^{èmes} sont retenus pour le 2^{ème} Tour afin d'avoir 64 équipes.





COUPE DU COMITE U12

2^{ème} Tour du Samedi du 8 Février 2025

Début de la Jonglerie : 13h30 (obligatoire avant les rencontres)

Début des rencontres : 14h00

Durée des rencontres :

Poule de 4 : 1 x 20 minutes (sans mi-temps)

Poule de 3 : 2 x 15 minutes

Les 2 premiers de chaque centre seront qualifiés pour le 3^{ème} tour prévu le 15 Mars 2025

Les documents concernant l'organisation de ce 2^{ème} tour seront envoyés via la messagerie officielle des clubs dès le Mardi 21 Janvier 2025.

La commission vous rappelle également l'obligation de respecter l'ordre des rencontres

La commission rappelle également aux clubs centres que tous les documents concernant la Coupe du Comité U12 doivent être réceptionnés par le secrétariat du DVOF au plus tard le Lundi 17 Février 2025 à 16 heures au plus tard sous peine de sanction.

La commission demande à tous les éducateurs responsables d'une équipe, de prendre toutes les feuilles en photo avant de quitter le centre en cas de réclamation ou convocation.

Vous pouvez retrouver toutes les informations concernant la qualification et/ou participation (ou remplacement) des joueurs ou joueuses, à l'article 7 du règlement de la Coupe du Comité U12 sur le site du DVOF (Documents puis Règlements)

Centre 1	Ermont AmS	Centre 2	Montmagny FC	Centre 3	St Brice FC	Centre 4	Ecouen FC
	Ermont AmS 2		Ermont AmS 1		St Brice FC 2		Vauréal FCM 1
	Herblay ES 2		Montmagny FC 1		St Brice FC 1		Montmorency FC 1
	Soisy AM FC 1		Jouy le Moutier FC 2		Belloy St Martin ASC 1		Ecouen FC 2
	Osny FC 1		Vauréal FCM 2		Beauchamp AS 2		Ecouen FC 1

Centre 5	Beauchamp AS	Centre 6	Soisy AM FC	Centre 7	St Prix ES	Centre 8	Franconville FC
	Beauchamp AS 1		RC Argenteuil 1		Sarcelles AAS 3		Franconville FC 1
	Deuil-Enghien FC 2		RC Argenteuil 2		Sarcelles AAS 1		Ecouen FC 3
	Beaumont-Mours ENT 1		Soisy AM FC 2		St Prix ES 1		RC Argenteuil 4
	Bouffémont AC 1		Beaumont-Mours ENT 2		Cergy-Pontoise FC 4		Cosmo Taverny 1

Centre 9	Entente SSG	Centre 10	Cergy-Pontoise FC	Centre 11	Sarcelles AAS	Centre 12	Deuil-Enghien FC
	Entente SSG 1		Cergy-Pontoise FC 2		Marly la Ville ES 1		Deuil-Enghien FC 1
	Entente SSG 2		Cergy-Pontoise FC 1		Jouy le Moutier FC 1		Franconville FC 2
	Villiers le Bel FC 1		Cormeillais ACS 2		Sarcelles AAS 2		Cormeillais ACS 1
	St Ouen AS 1		Auvers-Ennery FC 1		Sarcelles AAS 4		Goussainville FC 1

Centre 13	Osny FC	Centre 14	Montmorency FC	Centre 15	Montigny FC	Centre 16	Garges FCM
	Osny FC 2		St Ouen AS 2		Eragny FC 1		Viarmes-Asnières OL 1
	Argenteuil FC 3		St Prix ES 2		Gonesse RC 1		St Brice FC 3
	St Leu FC 2		Montmorency FC 2		Montigny FC 1		Eragny FC 2
	Bezons USO 1		Argenteuil FC 1		Entente SSG 4		Garges FCM 1





AUDITION

Pour le club de **PONTOISIENNE JS**

- Mme DE JESUS GOMES Elodie – Présidente : Licence n° 9 603 707 919

- Mr ZAIBI Ryad – Dirigeant : Licence n° 2 318 060 497

Après audition des personnes présentes, la commission leur donne les conseils d'usage sur l'envoi des feuilles de match papier en l'absence de FMI et feuilles de présence dans FAL.

RESULTATS CHALLENGES U10 & U11

Équipes qualifiées à l'issu du 1er Tour du Samedi 14 Décembre 2024
CHALLENGE U10

Centre n° 1	FRANCONVILLE FC 2 – VAUREAL FCM 1
Centre n° 2	ST OUEN AS 1 – STPRIX ES 1
Centre n° 3	DEUIL ENGHIEU FC 1 – EZANVILLE US 1 BEZONS USO : Disqualifiée car 2 joueurs non qualifiés (Kamil S & Azaan F.) et 1 non licencié (Dani M.)
Centre n° 4	PERSAN US 1 – MONTIGNY FC 2 PUISEUX LOUVRES FC 2 : Forfait non avisé
Centre n° 5	ENTENTE SSG 1 – DEUIL ENGHIEU FC 2 ROISSY US 2 : Disqualifiée car 1 joueur non qualifié (Siriman C.)
Centre n° 6	VILLIERS FC 1 – VILLIERS FC 4 MONTMORENCY FC 3 : Disqualifiée car présence de 9 joueurs U9
Centre n° 7	ERMONT AMS 1 – ENTENTE SSG 2
Centre n° 8	VEXIN AS 1 – ARNOUVILLE FAS 1
Centre n° 9	MONTIGNY FC 1 – MONTMAGNY FC 2
Centre n° 10	ST BRICE FC 3 – ARGENTEUIL FC 2 BEZONS USO : disqualifiée car 1 joueur non qualifié (Hamza Z.)
Centre n° 11	CERGY PONTOISE FC 1 – CERGY PONTOISE FC 3
Centre n° 12	COSMO TAVERNY 1 – SARCELLES AAS 2
Centre n° 13	SARCELLES AAS 3 SARCELLES AAS 1 : Disqualifiée car 1 joueur non licencié (Koné Mohamed S.) GARGES FCM : Disqualifiée car 1 joueur non qualifié (Lassana K.)
Centre n° 14	VILLIERS FC 3 – CORMEILLAIS ACS 2
Centre n° 15	FRANCONVILLE FC 1





Centre n° 16	HERBLAY ES 2 – MERY MERIEL FC 1
Centre n° 17	OSNY FC 1 – ECOUEN FC 2
Centre n° 18	PUISEUX LOUVRES FC 1 – ERMONT AMS 2
Centre n° 19	ST BRICE FC 2 – ERAGNY FC 1 VEMARS ST WITZ FC 1 : Forfait avisé
Centre n° 20	CERGY PONTOISE FC 2 – SOISY AM FC 1
Centre n° 21	ARGENTEUIL RC 1 – VAUREAL FCM 2
Centre n° 22	ADAMOIS OL 1 PONTOISIENNE JS 1 : Disqualifiée car 4 joueurs non licenciés (Curtis D. – Wassim Z. – Amedi C. & Abdoukarim H.)
Centre n° 23	ST BRICE FC 1 – GROSLAY FC 1
Centre n° 24	CHAMPAGNE SFC 1 – ARGENTEUIL RC 2
Centre n° 25	ARGENTEUIL RC 4 – HERBLAY ES 1 BRUYERES BERNES USM : Forfait non avisé
Centre n° 26	GARGES FCM 1 - VIARMES ASNIERES OL 1
Centre n° 27	ST LEU FC 1 – GOUSSAINVILLE FC 1 PONTOISIENNE JS 2 : Forfait avisé
Centre n° 28	EAUBONNE CSM 1 – FRANCONVILLE FC 3
Centre n° 29	MONTMORENCY FC 1 – JOUY FC 1
Centre n° 30	ST LEU FC 2 – MAGNY FC 1
Centre n° 31	CERGY PONTOISE FC 4 – BELLOY ST MARTIN ASC 1
Centre n° 32	ECOUEN FC 1 – OSNY FC 2
Centre n° 33	ROISSY US 1 – ARGENTEUIL FC 1
Centre n° 34	COSMO TAVERNY 2 MARCOUVILLE CITY CPA : Forfait non avisé

Équipes qualifiées à l'issu du 1er Tour du Samedi 14 Décembre 2024 CHALLENGE U11

Centre n° 1	VILLIERS FC 1 – OSNY FC 3 VILLIERS FC 4 : Disqualifiée car 1 joueur non qualifié (Hamelte N.) et 1 joueur présent sur 2 sites (Djensen E.)
Centre n° 2	GONESSE RC 1





- Centre n° 3** CERGY PONTOISE FC 1 - ST BRICE FC 3
PONTOISIENNE JS 2 : Forfait non avisé
- Centre n° 4** ST BRICE FC 1 – ROISSY US 2
- Centre n° 5** MERY MERIEL FC 1
- Centre n° 6** ST LEU FC 3
- Centre n° 7** ERMONT AMS 1 – ST OUEN AS 2
MARCOUVILLE CITY CPA : Disqualifiée car présence de 8 Joueurs non licenciés (Ziad – Amine – Lassana – Rayane – Bilel – Hamdia – Mamadou & Jeffrey)
- Centre n° 8** ARGENTEUIL RC 1 – MERY MERIEL FC 2
VEXIN AS 1 : Forfait avisé
- Centre n° 9** BRUYERES BERNES USM 1 - HERBLAY ES 1
- Centre n° 10** EAUBONNE CSM 2 – PERSAN US 1
THILLAY ESM 1 : Disqualifiée car 1 joueur non licencié (Mickaël D.)
- Centre n° 11** CORMEILLAIS ACS 2 – CHAMPAGNE SFC 1
- Centre n° 12** GARGES FCM 2 – COURDIMANCHE AS 1
- Centre n° 13** ST OUEN AS 1 - MENU COURT AS 1
- Centre n° 14** ROISSY US 1 – GONESSE RC 2
VILLIERS FC 3 : Disqualifiée car 1 joueur présent sur 2 sites (Djensen E.)
- Centre n° 15** SARCELLES AAS 1 – SARCELLES AAS 4
- Centre n° 16** SOISY AM FC 2 – PIERRELAYE FC 1
MONTSOULT BAILLIET US 1 : Forfait non avisé
SOISY AM FC 3 : Disqualifiée car 1 joueur présent sur 2 sites (Yanis B.)
- Centre n° 17** ARGENTEUIL FC 1 – DEUIL ENGHIEU FC 2
- Centre n° 18** SARCELLES AAS 2 - SARCELLES AAS 3
- Centre n° 19** MARLY ES 1
- Centre n° 20** SOISY AM FC 1 – FOSSES UF 1
SOISY AM FC 4 : Disqualifiée car 1 joueur présent sur 2 sites (Yanis B.)
- Centre n° 21** ST BRICE FC 2 – GARGES FCM 1
CERGY PONTOISE FC 2 & 5 : Disqualifiées car 3 joueurs présents sur 2 sites (Yanis F. – Liam N. & Ibrahim T.)
- Centre n° 22** JOUY FC 2
- Centre n° 23** MONTIGNY FC 1 – ST PRIX ES 2
- Centre n° 24** JOUY FC 1
VIARMES ASNIERES OL : Forfait avisé
- Centre n° 25** ENTENTE SSG 1 – DEUIL ENGHIEU FC 1





Centre n° 26	BEAUCHAMP AS 1 – MARLY ES 2
Centre n° 27	GOUSSAINVILLE FC 1
Centre n° 28	ERAGNY FC 1 – MONTMORENCY FC 1 BEZONS USO 3 : Disqualifiée car 1 joueur non qualifié (Ezio Z.P.)
Centre n° 29	ENTENTE SSG 2 – ADAMOIS OL 2
Centre n° 30	HERBLAY ES 2 CERGY PONTOISE FC 3 : Disqualifiée car 3 joueurs présents sur 2 sites (Yanis F. – Liam N. & Ibrahim T.)
Centre n° 31	ST LEU FC 1 – ERMONT AMS 2
Centre n° 32	ARGENTEUIL RC 2 – ERMONT ACF 1 BELLOY ST MARTIN ASC 1 : Forfait avisé PONTOISIENNE JS 1 : Forfait non avisé
Centre n° 33	ECOUEEN FC 1 – ENTENTE BEAUMONT MOURS 1
Centre n° 34	GAFEPB 1 – MAGNY FC 1
Centre n° 35	FRANCONVILLE FC 3 - ENTENTE BEAUMONT MOURS 2 BRUYERES BERNES USM 2 : Forfait avisé
Centre n° 36	VAUREAL FCM 1 – ECOUEEN FC 2 PUISEUX LOUVRES FC 1 : Forfait non avisé

1^{er} APPEL FEUILLES DE MATCHS

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match ou feuille de présence non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2024/2025

PARMAIN AC 1 : 1^{er} appel feuille de match n° 29702783 – critérium U10/U11 du 11/01/25 vs SOISY AM FC 6

MONTIGNY FC 1 & 3 : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 29708810 & 29708900 – critérium U10/U11 du 11/01/25 vs BELLOY ST MARTIN ASC 1 & 3

BEZONS USO 1 – 2 & 3 1^{er} appel feuilles de matchs n° 29702813 – 29708858 & 29708903 - critérium U10/U11 du 11/01/25 vs MONTMAGNY FC 1 – 2 & 3

BEAUCHAMP AS 5 : 1^{er} appel feuille de match n° 297008946 – critérium U10/U11 du 11/01/25 vs ROISSY US 4

BRUYERES BERNES USM 2 & 3 : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 29708948 & 29719398 – critérium U10/U11 du 11/01/25 vs GARGES FCM 4 & 5

ST PRIX ES 1 : 1^{er} appel feuille de match n° 297009370 – critérium U10/U11 du 11/01/25 vs EAUBONNE CSM 4

SARCELLES AAS 3 – 4 & 5 : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 29712917 – 29712962 & 29713110 - critérium U10/U11 du 11/01/25 vs ST LEU FC 1 – 2 & 3

CORMEILLAIS ACS 3 & 4 : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 29713010 & 29713113 – critérium U10/U11 du 11/01/25 vs COURDIMANCHE AS 3 & 4





ENTENTE SSG 3 & 4 : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 29713302 & 29713403 – critérium U10/U11 du 11/01/25 vs DEUIL ENGHIEU FC 3 & 4

PONTOISIENNE JS 1 & 2 : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 29713303 & 29713404 – critérium U10/U11 du 11/01/25 vs ENTENTE BEAUMONT MOURS 1 & 2

FRANCONVILLE FC 4 – 5 & 6 : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 29713402 – 29713447 & 29713492 - critérium U10/U11 du 11/01/25 vs ARNOUVILLE FAS 2 – 3 & 4

VILLIERS FC 6 : 1^{er} appel feuille de match n° 29714044 – critérium U10/U11 du 11/01/25 vs SARCELLES AAS 10

2^{ème} APPEL FEUILLES DE PLATEAUX

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match ou feuille de présence non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2024/2025

PLATEAU U6-U7 du 07 12 24

GARGES FCM : 2^{ème} appel feuille de présence de vos U6-U7 sur le site n°2 à ARNOUVILLE FAS

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : 2^{ème} appel feuille de présence de vos U6-U7 sur le site n°3 à ADAMOIS OL

MONTSOULT BAILLET US : 2^{ème} appel feuille de présence de vos U6-U7 sur le site n°3 à ADAMOIS OL

MAGNY FC : 2^{ème} appel feuille de présence de vos U6-U7 sur le site n°7 à CERGY FC

ERMONT AMS : 2^{ème} appel feuille de présence de vos U6-U7 sur le site n°9 à COSMO TAVERNY

PIERRELAYE FC : 2^{ème} appel de la feuille de CENTRE récapitulative de vos joueurs U6-U7 sur votre site le n°20 à PIERRELAYE FC

ST LEU FC : 2^{ème} appel de la feuille de CENTRE récapitulative et de la feuille de présence de vos joueurs U6-U7 sur votre site le n°23 à ST LEU 95 FC

AMENDES

ENTENTE BOISSY CHARS : Absence non excusée sur le plateau U6/U7 du 11/01/25 sur centre n° 2 à CERGY PONTOISE FC

Absence d'un club, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée -48H

Amende : 50€

BONNEUIL EN FRANCE ASC : Absence non excusée sur le match de critérium U11 du 11/01/25 à ENTENTE BOISSY CHARS

Absence d'un club, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée -48H

Amende : 50€

SARCELLES AAS : Absence du club organisateur d'un centre du plateau U6/U7 du 11/01/25

Amende : 100€





BRUYERES BERNES USM : Absence non excusée sur le centre n° 25 du Challenge U10 du 11/01/25 à HEREBLAY ES

Absence d'un club, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée -48H

Amende : 50€

PONTOISIENNE JS : Présence de 4 joueurs non licenciés sur centre n° 22 du Challenge U10 à PONTOISIENNE JS du 14/12/24

Amende : 120€ x 4 = 480€

MAGNY FC : Présence d'un joueur non licencié (Amir E.) sur centre n° 21 de la Coupe du Comité U12 à CORMEILLAIS ACS du 14/12/24

Amende : 120€

Prochaine Réunion Lundi 20 Janvier 2025





COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS FOOTBALL ANIMATION FÉMININE

RÉUNION DU 13 janvier 2025

Présents : MM. Huart – Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.
Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueuses licenciées - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U6F- U7F] – [U8F- U9F] - [U10F-U11F] - [U12F-U13F]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL par le responsable du centre.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents, sauf après un appel.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
 - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
 - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
 - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition.





L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U11F : 2x25minutes, pause de 5 à 10mn

U13F : 2x30minutes dont pause coaching de 2 mn, pause de 5 à 10mn

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment remplie sera recevable.

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oublier pas le motif pour la non utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant match »

RAPPEL PLATEAUX

La commission rappelle à tous les présidents de club, que les enfants qui participent physiquement aux différentes rencontres doivent impérativement être licenciés.

La commission se réserve le droit de modifier le lundi précédent, le nombre d'équipes devant participer aux différentes compétitions en fonction des effectifs ayant une licence valide.

Toutes les feuilles récapitulatives de plateau et feuilles de présence des clubs doivent impérativement être déposées dans FAL par le club recevant.

Si un club visiteur oublie de laisser sa feuille de présence lors de son déplacement, il doit impérativement la déposer dans FAL le jour même afin d'éviter l'amende pour non-transmission.

La commission demande également à chaque club recevant d'indiquer dans FAL l'absence d'équipes ou clubs ainsi que l'absence de feuilles de présence.

En cas de défaillance d'un club recevant, les clubs adverses doivent impérativement déposer leur feuille de présence dans FAL dès le 1er appel de feuille de présence dans le PV

La commission rappelle que toute annulation de plateau reçue le lundi avant 15h permettra de replacer les clubs sur d'autres centres et donner l'occasion aux enfants de jouer.

Conformément à l'annexe financière, toutes les annulations de plateau reçues après le jeudi midi, donneront lieu à une amende pour le club recevant de 100€ pour Absence du club organisateur d'un plateau.

De même les clubs qui préviennent du forfait de toutes leurs équipes après le Jeudi midi, seront pénalisés également d'une amende de 52€ pour absence non excusée d'un club sur un plateau.

PLATEAUX U7F ET U9F

DATES ET LIEUX DES CENTRES

PLATEAU 1 : 12 OCTOBRE 2024 –U9F, ESSG/SOISY – BRUYERES BERNES USM (reporté le 08/02/2025)

PLATEAU 2 : 16 NOVEMBRE 2024 –U9F, MERY-MERIEL FC ; U7F, FOSSES.

PLATEAU 2 : 07 DECEMBRE 2024 –U9F, FRANCONVILLE FC ; (Nouvelle heure : 11h00)

PLATEAU 3 : 14 DECEMBRE 2024 – U9F, TAVERNY COSMO – ERMONT AMS ; U7F, CERGY

PLATEAU 4 : 1^{er} FEVRIER 2025 – U9F, ST PRIX ES, ESSG/SOISY ; U7F, ESSG/SOISY

PLATEAU 1 : 08 FEVRIER 2025 – U9F, Ent BEAUMONT-MOURS

PLATEAU 5 : 06 MARS 2025 -

PLATEAU 6 : 05 AVRIL 2025 -

PLATEAU 7 : 17 MAI 2025 –

RAPPEL :





L'heure indiquée dans FAL et footclub correspond au début des épreuves ; les équipes doivent se présenteres 30 minutes avant cette heure.

COURRIERS DES CLUBS**DEUIL-ENGHIEN FC 1**

Mail du 12/01/25

Pris en compte de la transmission de la feuille de match papier recto/verso à venir

U11F poule C

Journée 4, match n°29748145 du 07/12/24 contre BELLOY-ST MARTIN ACS 1

ST PRIX ES

Mail du 13/01/25

Pris en de votre impossibilité de recevoir le plateau U9F le 25 janvier 2025

VIARMES – ASNIERES OL 1

U13F poule D

Mail du 09/01/25

Pris note de la fermeture de vos terrains pour le 11/01/2025

Nous reportons votre match U13F poule D

ST BRICE FC 1

U13F avenir

Mail du 13/01/25

Journée 4, match n°29760891 du 11/01/25 ; SARCELLES AAS contre ST BRICE

Pris note de l'impossibilité de connecter la FMI

Prise en compte du résultat 0 – 6 pour St Brice

Nous attendons la feuille de match de Sarcelles

HERBLAY ES 1

U13F avenir

Mail du 08/01/25

Confirmation de l'engagement de votre équipe U13F avenir

MODIFICATIONS – DATES – HORAIRES - LIEUX**GONESSE RC**

U9F

Organisateur du plateau U9F du 25/01/25 à la place de St PRIX ES

RENCONTRES REPORTEES

18/01/2025

U13F poule D

Journée 5, match 29746459 ; VIARMES-ASNIERES OL 1 contre ST PRIX ES 2

Reporté par la commission





APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH, PLATEAUX, ET PRESENCE

U9F**BRUYERES-BERNES USM****Plateau du 14 décembre 2024**

1^{er} appel feuille de présence : BRUYERES-BERNES USM le 30/12/24

2^{ème} appel feuille de présence : BRUYERES-BERNES USM le 06/01/25

3^{ème} appel feuille de présence : BRUYERES-BERNES USM le 13/01/25

ERMONT AMS**Plateau du 14 décembre 2024**

1^{er} appel feuille de présence : ERMONT AMS, le 30/12/24

2^{ème} appel feuille de présence : ERMONT AMS, le 06/01/25

3^{ème} appel feuille de présence : BRUYERES-BERNES USM le 13/01/25

Rappel :

La feuille de présence est l'équivalent d'une feuille de match elle doit être remise complétée au responsable du plateau avant le début des épreuves.

FMI

Les informations concernant la « non utilisation de la FMI » indiquent un état de fait aux clubs, elles seront gérées par la commission compétente qui a les moyens techniques d'analyse.

U11F**GONESSE RC 1****U11F poule C**

Journée 4, match n°29748144 du 07/12/24 contre EntSSG/SOISY AM FC1

1^{er} appel le 23/12/24

2^{ème} appel le 30/12/24

Non réception feuille de match après 2 relances : **Amende 52€**

SARCELLES AAS 1**U11F poule B**

Journée 3, Match 29748126 du 11/01/2025 contre ARGENTEUIL RC 1

1^{er} appel le 13/01/25

ESSG/SOISY AM FC 2**U11F poule D**

Journée 3, Match 29748157 du 11/01/2025 contre ARGENTEUIL FC 1

1^{er} appel le 13/01/25

GARGES LES GONESSES FCM 1**U11F poule D**

Journée 3, Match 29748158 du 11/01/2025 contre PERSAN US 1

1^{er} appel le 13/01/25

DEUIL-ENGHIEN FC 1**U11F poule C**

Journée 4, match n°29748145 du 07/12/24 contre BELLOY-ST MARTIN ACS 1

1^{er} appel le 23/12/24

2^{ème} appel le 30/12/24

Gel des appels FdM le 13/01/25





U13F

CORMEILLAIS ACS 1

U13F poule A

Journée 5, Match 29746398 du 11/01/25; contre CERGY PONTOISE FC 1
1^{er} appel le 13/01/25

ERAGNY AS FC 2

U13F poule C

Journée 5, Match 29746427 du 11/01/25; contre GROSLAY FC 1
1^{er} appel le 13/01/25

ARGENTEUIL RC 1

U13F poule C

Journée 5, Match 29746428 du 11/01/25; contre ADAMOIS OL 1
1^{er} appel le 13/01/25

SARCELLES AAS 2

U13F poule D

Journée 5, Match 29746457 du 11/01/25 ; contre TAVERNY COSMO 1
1^{er} appel le 13/01/25

ST BRICE FC 2

U13F poule D

Journée 5, Match 29746458 du 11/01/25 ; contre MONTMORENCY FC 1
1^{er} appel le 13/01/25

MONTMORENCY FC 1

U13F poule D

Journée 4, match n°29746455 du 07/12/24 contre SARCELLES AAS 2
1^{er} appel le 23/12/24
2^{ème} appel le 30/12/24

Non réception feuille de match après 2 relances : **Amende 52€**

U13F Avenir

SARCELLES AAS 1

Journée 8 du 11/01/25, match n°29760891 contre ST BRICE FC 1
1^{er} appel le 13/01/25

CHALLENGE U11F, TIRAGE 2^{ème} TOUR

CENTRE N°1

ERMONT AMS

Stade Auguste Renoir, rue du syndicat, Ermont
ERMONT AMS 1, CERGY-PONTOISEFC 1, ENT BEAUMONT-MOURS 1

CENTRE N°2

SARCELLES AAS

Stade Léo Lagrange, rue du stade, Sarcelles
SARCELLES AAS 1, FRANCONVILLE FC 1, ST BRICE FC 1

CENTRE N°3

ARGENTEUIL FC

Stade Alain Mimoun, 15 bd Héloïse, Argenteuil
ARGENTEUIL FC1, TAVERNY COSMO 1, GONESSE RC 1





CENTRE N°4

MERY-MERIEL FC

Stade Jean Brestel, rue Jean Brestel, Méry/Oise
MERY-MERIEL FC 1, HERBLAY ES 1, ESSG/SOISY AM FC2

APPEL FEUILLES DE CENTRE FESTIVAL U13F

CENTRE 3

CERGY-PONTOISE FC 1

1^{er} appel le 30/12/24

2^{ème} appel le 06/01/25

Non réception feuilles de centre après 2 relances : **Amende 115€**

RESULTATS FESTIVAL U13F, TIRAGE 2^{ème} TOUR

CENTRE 1

DEUIL-ENGHIEN FC 1

QUALIFIEES
DEUIL-ENGHIEN FC 1,
ARGENTEUIL RC 1

CENTRE 2

HERBLAY ES 1

QUALIFIEES :
HERBLAY ES 1
ST OUEN L'AUMONE AS 2

CENTRE 4

ERMONT AMS 1

QUALIFIEES :
ERMONT AMS 1
SARCELLES AAS 1

CENTRE 5

ERAGNY AS FC 1

QUALIFIEES :
ERAGNY AS FC 1
SARCELLES AAS 2

CENTRE 6

ESSG/SOISY AM FC 1

QUALIFIEES :
ESSG/SOISY AM FC 1,
GROSLAY FC 1

CENTRE 7

ARGENTEUIL FC 1

QUALIFIEES :
ST BRICE FC 1
ESSG/SOISY AM FC 2

CENTRE 8

FOSES FU 1

QUALIFIEES :
ENT BEAUMONT-MOURS 1
GARGES LES GONESSES FCM 1





FESTIVAL U13F, TIRAGE 2^{ème} TOUR

CENTRE N°1

DEUIL-ENGHIEN FC

Stade Alain Mimoun, rue Guynemer, Deuil la barre

DEUI-ENGHIEN FC 1, ARGENTEUIL RC 1, ESSG/SOISY AM FC1, ESSG/SOISY AM FC 2

CENTRE N°2

GARGES FCM

Stade Pierre de Coubertin, 2 av Joliot Curie, Garges les Goneses

GARGES LES GONESSES FCM 1, SARCELLES AAS 1, ERMONT AMS 1, SARCELLES AAS 2

CENTRE N°3

ST BRICE FC

Stade Léon Graffin, 2 rue de la forêt, St Brice/forêt

ST BRICE FC1, ST OUEN L'AUMONE AS 2, Ent BEAUMONT-MOURS 1

CENTRE N°4

GROSLAY FC

Stade Sege Cukier, chemin des Rouillons, Groslay

GROSLAY FC 1, HERBLAY ES 1, ERAGNY AS FC 1

FORFAITS

HERBLAY ES 2

U13F poule B

Mail du 09/01/25

Journée 5, Match 29746413 du 11/01/25; contre Ent BEAUMONT-MOURS 1

1^{er} forfait : **Amendes 15€**





COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION DU 13 JANVIER 2025

Présents : MM. Le Nagard (Président) - Duclos – Gondel - Vernet

Assiste : MM. Renault (Cda)

Excusé : Konté (Comité)

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles D'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

La commission compétente a toutefois qualité, sur demande motivée d'un club, pour accorder une dérogation en l'absence d'accord de l'adversaire.

La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet de la Ligue le vendredi à 18H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).





CONFIRMATION DE GYMNASES

En raison d'un dysfonctionnement informatique du logiciel Fédéral, empêchant l'affichage du lieu des matchs, la commission futsal vous informe de l'adresse du gymnase des 2 clubs ci-dessous :

Pierrelaye FC : Gymnase Micheline Ostermeyer, 90 rue de Malassis, 95480 Pierrelaye – **le vendredi à 21H00**

Sem Nome FC : Gymnase Daubigny, rue Pierre Bérégovoy, 95430 Auvers S/OISE – **le samedi à 18H00**

COURRIERS CLUBS

Paris Club de Goussainville : Mail du 26-12-24

Réception feuille de plateau et feuilles de présence des clubs du plateau U10 du 07-12-24

Génération Herblay Futsal : Mail 06-01-25

Pris note de l'engagement de vos équipes jeunes pour la 2^{ème} phase.

Sannois Fce : Mail 06-01-25

Pris note de l'engagement de vos équipes jeunes pour la 2^{ème} phase.

Marcouville City CPA : Mails 07-01-25

Pris note de votre demande d'engagement d'équipes jeunes pour les plateaux U8 et U10 et critérium U12.

La commission ne peut valider le nombre d'équipes demandées : vous n'avez pas un nombre de licenciés suffisants pour permettre l'engagement en Foot Libre et en Futsal.

La commission valide l'engagement de :

1 équipe U8 en plateau

1 équipe U10 en plateau

1 équipe U12 en critérium.

Bezons Futsal Club : Mails 08-01-25

Pris note de votre demande d'inversion de la rencontre contre Les Sportifs de Garges 2.

La commission ne peut accéder à votre demande. Le match est reporté à une date ultérieure.

Avicenne Asc : Mail 12-01-25

Pris note de votre confirmation d'engagement d'une seule équipe par catégorie :

La commission vous confirme que le début de la 2^{ème} phase est programmé le week-end des 01 et 02-02-25.

Avicenne Asc : Mail 13-01-25

Pris note de l'indisponibilité du gymnase pour le plateau du 19-01-25.

Le plateau est déplacé à CFJ Persanaise : Coup d'envoi à 09H00.

Avicenne Asc : Mail 13-01-25

Réception feuille de match U14 contre Les Sportifs de Garges.





MATCHS REMIS

SENIOR D1

Match n° 28913481 : Sportifs de Garges 2 / Bezons Futsal Club 1 : le samedi 01-03-25 à 15H00

1^{er} APPEL DE FEUILLE DE MATCH AU CLUB RECEVANT

SENIORS D2

Match n° 28914045 : Montmagny Asfs 2 / Goussainville Fc 2 du 06-01-25

CRITÉRIUM U12

Match n° 29941284 : Sportifs de Garges 21 / Asf Argenteuil 22 du 15-12-24

2^{ème} APPEL DE FEUILLE DE MATCH ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

CRITÉRIUM U14

Match n° 29947469 : Sannois Fce 21 / Afs Vauréal 21 du 15-12-24

CRITÉRIUM U12

Match n° 29763955 : Garges Djibson Asc 21 / Persanaise Cfj 21 du 08-12-24

Match n° 29941282 : Sportifs de Garges 21 / Afs Vauréal 21 du 08-12-24





COUPE CVO FUTSAL

TIRAGE 1/8 DE FINALE

Les rencontres des 1/8 de Finale auront lieu :

Semaine 6 du 03-02 au 09-02-25 ou semaine 8 du 17-02 au 23-02-25

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1		PARMAIN FUTSAL AS 1	MARCOUVILLE CITY CP 2	Vendredi 07-02-25 à 21H00
2		ATTAINVILLE FUTSAL C 1	SPORTIFS DE GARGES 1	Samedi 08-02-25 à 20H30
3		BEZONS FUTSAL CLUB 1	AFS VAUREAL 1	Dimanche 09-02-25 à 18H25
4		GARGES DJIBSON ASC 2	MONTMAGNY ASFS 1	Samedi 08-02-25 à 13H30
5		BEZONS SPORTING CLUB	COMBO FUTSAL 1	Mardi 04-02-25 à 20H30
6		ARNOUVILLE USC 1	FOOT INDOOR LOISIR 1	Samedi 08-02-25 à 14H00
7		ASF ARGENTEUIL 1	EAUBONNE CSM 1	Mardi 04-02-25 à 20H15
8		AVICENNE ASC 1	MONTMORENCY FUTSAL 1	Samedi 08-02-25 à 20H00

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

Pour la Coupe CVO Futsal, l'utilisation de la FMI est obligatoire.

Arbitrage

Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire. la commission et la CDA.

CHALLENGE FUTSAL U16

TIRAGE du Tour de Cadrage

Les rencontres du tour de cadrage auront lieu :

Week-end des 25-et 26-01-25

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe et arrêt au premier écart constaté.**





N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	30088028	PARMAIN FUTSAL AS 21	MARCOUVILLE CITY CPA 21	Dimanche 26-01-25 à 11H30
2	30088029	FOOT INDOOR LOISIR 21	GARGES DJIBSON ASC 21	Samedi 25-01-25 à 12H30

Equipes exemptées du tirage : Afs Vauréal 21– Afs Argenteuil 21– Attainville Futsal Club 21 –Cfj Persanaise 21 – Combo Futsal 21 – Futsal Club VLB 21

Arbitrage :

Désignation d'un arbitre officiel sur demande de l'un des 2 clubs.

Arbitre n°1 : club recevant

Arbitre n°2 : club visiteur

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.

CALENDRIER PHASE 2

Février 2025

Sam 01 et Dim 02 J1 Ph 2 - Crit U12 - U14 + Plateau U10
 Sam 08 et Dim 09 J2 Ph 2 - Crit U12 - U14 - Crit U16 + Plateau U8
 Sam 15 et Dim 16 Vacances scolaires
 Sam 22 et Dim 23 Vacances scolaires

Mars 2025

Sam 01 et Dim 02 Vacances scolaires
 Sam 08 et Dim 09 J3 Ph 2 - Crit U12 - U14 - Crit U16 + Plateau U10
 Sam 15 et Dim 16 J8 Ph2 - Crit U14 - Matches remis U12 - Crit U16 + Plateau U8
 Sam 22 et Dim 23 J4 Ph 2 - Crit U12 - U14 - Crit U16 + Plateau U10
 Sam 29 et Dim 30 J5 Ph 2 - Crit U12 - U14 - Crit U16 + Plateau U8

Avril 2025

Sam 05 et Dim 06 1/4 Finale Coupes U12 - U14 - Crit U16 + Plateau U10
 Sam 12 et Dim 13 J9 Ph2 - Crit U14 - 1/4 Finale Coupe U16 - Matches remis
 Sam 19 et Dim 20 Vacances scolaires
 Sam 26 et Dim 27 Vacances scolaires

Mai 2025

Sam 03 et Dim 04 J6 Ph 2 - Crit U12 - U14 - Crit U16 + Plateau U8
 Sam 10 et Dim 11 1/2 Finale Coupes U12 - U14 et U16 + Plateau U10
 Sam 17 et Dim 18 J7 Ph 2 - Crit U12 - U14 - Crit U16 + Plateau U8
 Sam 24 et Dim 25 Finales Coupes U12 - U14 et U16 - Crit U16

Juin 2025

Sam 30 et Dim 01 Matches remis





CALENDRIER PH2 U14

GROUPE DE 10

01	02	03	04	05	06	07	08	09
Sa 01-02-25	Sa 08-02-25	Sa 08-03-25	Sa 22-03-25	Sa 29-03-25	Sa 03-05-25	Sa 17-05-25	Sa 15-03-25	Sa 12-04-25
Di 02-02-25	Di 09-02-25	Di 09-03-25	Di 23-03-25	Di 30-03-25	Di 04-05-24	Di 18-05-24	Di 16-03-25	Di 13-04-25
2 - 9	3 - 1	4 - 2	5 - 3	6 - 4	7 - 5	8 - 6	9 - 7	1 - 8
4 - 7	5 - 8	6 - 9	7 - 1	8 - 2	9 - 3	1 - 4	2 - 5	3 - 6
6 - 5	7 - 6	8 - 7	9 - 8	1 - 9	2 - 1	3 - 2	4 - 3	5 - 4
8 - 3	9 - 4	1 - 5	2 - 6	3 - 7	4 - 8	5 - 9	6 - 1	7 - 2
10 - 1	2 - 10	10 - 3	4 - 10	10 - 5	6 - 10	10 - 7	8 - 10	9 - 10

CRITÉRIUM U14 FUTSAL GR A		
1	590442	LES SPORTIFS DE GARGES 1
2	551972	AVICENNE ASC 1
3	561071	ASF ARGENTEUIL 1
4	560814	FUTSAL CLUB VLB 1
5	850343	ATTAINVILLE FUTSAL CLUB 1
6		EXEMPT
7	582123	AFS VAURÉAL 1
8	550552	SANNOIS FCE 1
9	580869	PERSANAISE CFJ 1
10	553776	GARGES DJIBSON ASC 1

N°	CRITERIUM U14	ADRESSE DES GYMNASES	HORAIRES
582 123	AFS VAURÉAL 1	Gymnase des Toupets, Avenue Louise Michelle, 95490 Vauréal	Le Dimanche à 16H00
561 071	ASF ARGENTEUIL 1	Gymnase, Pierre de Coubertin, 2 Rue des Cévennes, 95100 Argenteuil	Le Dimanche à 15H30
850 343	ATTAINVILLE FUTSAL CLUB 1	Gymnase Municipal, Chemin de Mesnil Aubry, 95570 Attainville	Le Samedi à 12H30
551 972	AVICENNE ASC 1	Gymnase Nelson Mandéla, 25 Bd de l'Europe 95300 Pontoise	Le Dimanche à 12H15
560 814	FUTSAL CLUB VLB 1	Gymnase Nelson Mandéla, Avenue des Érables, 95400 Villiers le Bel	Le Samedi à 14h00
553 776	GARGES GIBSON FUTSAL ASC 1	Gymnase Allende Néruda, Allée Jules Ferry, 95140 Garges	Le Dimanche à 12H30
590 442	LES SPORTIFS DE GARGES 1	Gymnase Jean Jaurès, Rue René Blouet, 95140 Garges les Gonesse	Le Dimanche à 16H45
580 869	PERSANAISE CFJ 1	Gymnase Jacques Duclos, Rue Jean Catelas 95340 PERSAN	Le Dimanche à 12H00
550 552	SANNOIS FCE 1	Gymnase Voltaire, 2 rue des Garonnes, 95110 Sannois	Le Dimanche à 16H00





CALENDRIER PH2 U12

GROUPE DE 8

01	02	03	04	05	06	07
Sa 01-02-25	Sa 08-02-25	Sa 08-03-25	Sa 22-03-25	Sa 29-03-25	Sa 03-05-25	Sa 17-05-25
Di 02-02-25	Di 09-02-25	Di 09-03-25	Di 23-03-25	Di 30-03-25	Di 04-05-24	Di 18-05-24
2 - 7	3 - 1	4 - 2	5 - 3	6 - 4	7 - 5	1 - 6
4 - 5	5 - 6	6 - 7	7 - 1	1 - 2	2 - 3	3 - 4
6 - 3	7 - 4	1 - 5	2 - 6	3 - 7	4 - 1	5 - 2
8 - 1	2 - 8	8 - 3	4 - 8	8 - 5	6 - 8	7 - 8

CRITÉRIUM U12 FUTSAL GR A		
1	560814	FUTSAL CLUB VLB 1
2	590442	LES SPORTIFS DE GARGES 1
3	580882	MARCOUVILLR CITY CPA 1
4	561071	ASF ARGENTEUIL 1
5	580869	PERSANAISE CFJ 1
6		EXEMPT
7	850343	ATTAINVILLE FIUTSAL CLUB 1
8	550552	SANNOIS FCE 1

CRITÉRIUM U12 FUTSAL GR B		
1	551972	AVICENNE ASC 1
2		EXEMPT
3	561071	ASF ARGENTEUIL 2
4	582123	AFS VAURÉAL 1
5	564044	PARIS CDG 1
6	580869	PERSANAISE CFJ 2
7	550552	SANNOIS FCE 2
8	553776	GARGES DJIBSON ASC 1

N°	CRITERIUM U12	ADRESSE DES GYMNASES	HORAIRES
582 123	AFS VAURÉAL 1	Gymnase des Toupets, Avenue Louise Michelle, 95490 Vauréal	Le Dimanche à 14H00
561 071	ASF ARGENTEUIL 1&2	Gymnase, Pierre de Coubertin, 2 Rue des Cévennes, 95100 Argenteuil	Le Dimanche à 14H00
850 343	ATTAINVILLE FUTSAL 1	Gymnase Municipal, Chemin de Mesnil Aubry, 95570 Attainville	Le Samedi à 14H30
551 972	AVICENNE ASC 1	Gymnase Nelson Mandéla, 25 Bd de l'Europe 95300 Pontoise	Le Samedi à 12H15
560 814	FUTSAL CLUB VLB 1	Gymnase Nelson Mandéla, Avenue des Érables, 95400 Villiers le Bel	Le Samedi à 10h00
553 776	GARGES GIBSON FUTSAL ASC 1	Gymnase Allende Néruda, Allée Jules Ferry, 95140 Garges	Le Dimanche à 10H30
590 442	LES SPORTIFS DE GARGES 1	Gymnase Jean Jaurès, Rue René Blouet, 95140 Garges les Gonesse	Le Dimanche à 15H15
580 882	MARCOUVILLE CITY CPA 1	Gymnase Philippe Hemet, 1 Rue Pierre de Coubertin 95300 Pontoise	Le Dimanche à 12H00
564 044	PARIS CLUB DE GOUSSAINVILLE	Gymnase Maurice Bacquet, 11 Avenue Albert Sarraut, 95190 Goussainville	Le Samedi à 16H00
580 869	PERSANAISE CFJ 1&2	Gymnase Jacques Duclos, Rue Jean Catelas 95340 PERSAN	Le Dimanche à 11H00
550 552	SANNOIS FCE 1&2	Gymnase Voltaire, 2 rue des Garonnes, 95110 Sannois	Le Dimanche à 14H00





PLATEAU FUTSAL JEUNES

Pour participer aux plateaux officiels, les joueur(e)s doivent avoir une licence validée par la LPIFF.

Les documents concernant l'organisation des plateaux Futsal U8 et U10 sont disponibles sur le site du DVOF :

Rubrique : Documents-Formulaires-Futsal-Feuille de plateau U8-U10 et Feuille de Présence U8-U10.

Les clubs visiteurs doivent se déplacer avec la feuille de présence remplie et la donner au club recevant.

Le club recevant doit remplir la feuille de plateau et transmettre celle-ci et les feuilles de présence des clubs au DVOF **par l'intermédiaire de l'application FAL.**

2^{ème} APPEL FEUILLES DE PRÉSENCE CLUBS

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

PLATEAU U8 du 30-11-24

Les Sportifs de Garges : 2^{ème} appel feuille de présence de votre équipe sur le plateau U8 du 30-11-24 à Garges Djibson.

PLATEAU U8 du 14-12-24

Les Sportifs de Garges : 1^{er} appel feuille de présence de votre équipe sur le plateau U8 du 14-12-24 à FC VLB.

PLATEAUX FUTSAL U10

Plateau N° 5 - Week-end des 18 et 19 Janvier 2025			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 18 Janvier 2025 (Coup d'envoi à 09h00)			
Attainville Futsal	Gymnase Municipal Chemin du Mesnil Aubry 95570 Attainville	5	Attainville Futsal 1 Les Sportifs de Garges (1&2) Paris CDG (1&2)
Samedi 18 Janvier 2025 (Coup d'envoi à 09h30)			
Futsal Club VLB	Gymnase Nelson Mandéla 11 Avenue des Érables 95400 Villiers le Bel	6	Futsal Club VLB (1&2) Ermont Ams (1&2) Persanaise Cfj (3&4)
Dimanche 19 Janvier 2025 (Coup d'envoi à 09h00)			
Persanaise Cfj	Gymnase Jacques Duclos Rue Jean Catelas 95340 Persan	5	Avicenne Asc (1&2) Garges Djibson Asc 1 Persanaise Cfj (1&2)
Dimanche 19 Janvier 2025 (Coup d'envoi à 12h30)			
Afs Vauréal	Gymnase des Toupets Avenue Louise Michelle 95480 Vauréal	5	Afs Vauréal 1 Avicenne Asc 3 AsF Argenteuil (1-2&3)





Plateau N°6 - Week-end des 01 et 02 Février 2025			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 01 Février 2025 (Coup d'envoi à 09h30)			
Garges Djibson Asc	Gymnase Néruda 4 allée Jules Ferry 95140 Garges les Gonesse	5	Garges Djibson Asc 1 Ermont Ams (1&2) Persanaise Cfj (1&2)
Samedi 01 Février 2025 (Coup d'envoi à 16h00)			
Paris CDG	Gymnase Maurice Bacquet 11 Avenue Albert Sarrault 95190 Goussainville	5	Paris CDG (1&2) Avicenne Asc 1 Futsal Club VLB (1&2)
Dimanche 02 Février 2025 (Coup d'envoi à 09h00)			
Persanaise Cfj	Gymnase Jacques Duclos Rue Jean Catelas 95340 Persan	5	Persanaise Cfj (3&4) Afs Vauréal 1 Les Sportifs de Garges (1&2)
Dimanche 02 Février 2025 (Coup d'envoi à 12h00)			
AsF Argenteuil	Gymnase Pierre de Coubertin 2, rue des Cévennes 95100 Argenteuil	6	Asf Argenteuil (1-2&3) Attainville Futsal 1 Génération Herblay 1 Marcouville City CP 1

La Commission demande aux clubs engagés sur les plateaux U10 de bien vouloir notifier au DVOF la possibilité de recevoir sur les plateaux ci-dessous :

- ✓ Week-end des 08 et 09-03-25
- ✓ Week-end des 22 et 23-03-25
- ✓ Week-end des 05 et 06-04-25
- ✓ Week-end des 17 et 18-05-25





PLATEAUX FUTSAL U8

Journée N°5 - Week-end des 25 et 26 Janvier 2025			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Dimanche 26 Janvier 2025 (coup d'envoi à 09h00)			
Persanaise Cfj	Gymnase Jacques Duclos Rue Jean Catelas 95340 Persan	9	Persanaise Cfj (3&4) Avicenne Asc (1&2) Futsal Club VLB (1&2) Ermont Ams (1&2) Afs Vauréal 1
Dimanche 26 Janvier 2025 (coup d'envoi à 10h00)			
Les Sportifs de Garges	Gymnase Jean Jaurès Rue René Blouet 95140 Garges les Gonesse	8	Les Sportifs de Garges 1 Avicenne Asc 3 AsF Argenteuil (1-2&3) Garges Djibson Asc 1 Persanaise Cfj (1&2)
Journée N°6 - Week-end des 08 et 09 Février 2025			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 08 Février 2024 (coup d'envoi à 09h30)			
Ermont Ams	Complexe Sportif Auguste Renoir Rue du Syndicat 95120 Ermont	9	Ermont Ams (1&2) Futsal Club VLB (1&2) Génération Herblay Futsal (1&2) Les Sportifs de Garges 1 Persanaise Cfj (3&4)
Dimanche 09 Février 2024 (coup d'envoi à 12h00)			
ASF Argenteuil	Gymnase Pierre de Coubertin 2, rue des Cévennes 95100 Argenteuil	9	Asf Argenteuil (1-2&3) Afs Vauréal 1 Avicenne Asc 1 Garges Djibson Asc 1 Marcouville City CP 1 Persanaise Cfj (1&2)

La Commission demande aux clubs engagés sur les plateaux U8 de bien vouloir notifier au DVOF la possibilité de recevoir sur les plateaux ci-dessous :

- ✓ Week-end des 15 et 16-03-25
- ✓ Week-end des 29 et 30-03-25
- ✓ Week-end des 03 et 04-05-25
- ✓ Week-end des 24 et 25-05-25





ORGANISATION FINALES FUTSAL

FINALES CHALLENGES U12 – U14 et U16 FUTSAL

Appel à candidature pour l'organisation des Finales des Challenges U12 - U14 et U16 Futsal

Les clubs souhaitant accueillir les finales U12 - U14 et U16 Futsal sont invités à se faire connaître par courrier ou courriel adressé à la Commission Futsal du DVOF.

Dates : Week-end des 24 et 25 mai 2025

Obligation club : Mise à disposition d'un gymnase avec tribune – 4 vestiaires joueurs et 1 vestiaire arbitre.

FINALES COUPES COMITÉ ET CVO FUTSAL

FINALES COUPES COMITÉ ET CVO FUTSAL

Appel à candidature pour l'organisation des Finales Comité et CVO Futsal.

Les clubs souhaitant accueillir les finales Comité et CVO Futsal sont invités à se faire connaître par courrier ou courriel adressé à la Commission Futsal du DVOF.

Dates : Week-end des 30 mai et 1 juin 2025

Obligation club : Mise à disposition d'un gymnase avec tribune – 4 vestiaires joueurs et 1 vestiaire arbitre.

Prochaine Réunion lundi 27-01-25



